



Bien different de ce qui est sur le bail

Par **BRETONN**, le **14/01/2011 à 17:08**

Bonjour,rnrnJe me permet de vous contacter car nous sommes locataires d'un appartement depuis bientôt 4 mois. Le bail ne nous a été remis que quasi 3 mois après notre installation ds les lieux. Nous devons avoir un garage double avec l'appartement or ce n'est pas le cas alors que celui -ci est bien mentionné sur le bail. Le problème devait être résolu rapidement par l'agence qui gère notre bien or rien n'a été fait à ce jour malgré nos relances par mail, téléphone et courrier en recommandé avec AR. rnIls ne cessent de dire que rien n'a encore était décidé. Quels sont nos recours ? Ya t'il un article de loi qui indique qu'ils sont dans l'obligation d'honorer la prestation mentionné au bail ? Peut-on bloquer faire bloquer le loyer dans ce cas de figure ? Si le garage ne nous est pas attribué, quels sont nos recours ? (baisse du loyer, plainte ?)rnNous nous impatientons d'atant plus qu'il y a de nombreux disfonctionnements en attente de réparations et que rien n'est fait non plus.rnrnMerci de votre aidernCordialement,rnM Breton

Par **mimi493**, le **14/01/2011 à 18:05**

Vous devez envoyer une LRAR de mise en demeure, au bailleur (avec simple copie à l'agence) de mettre à votre disposition le garage tel que mentionné dans le bail, faute de quoi vous saisirez la justice dans les plus brefs délais puisque malgré vos demandes répétées et une précédente LRAR à l'agence, rien n'est fait depuis 4 mois.rnVous ne pouvez en aucun cas, vous faire justice vous-même en ne payant pas loyer et charges.